

REPÚBLICA PORTUGAL—Fin. 11-11-1961  
 PORTUGAL—(DANS LE CANADA)

Lieu	Désignation	Nom
Halifax (N.-É.) (Case Postale 355)	Consul.....	*M. Arthur R. Moreira.
Montréal (P.Q.) (4393, avenue Esplanade. Téléphone Bélair 1607)	Consul.....	M. le Dr. H. J. Vital Gomes.
North-Sydney (N.-E.) (Case postale 769)	Vice-Consul.....	*M. James G. Hackett.
Québec (P.Q.) (279, avenue Laurier. Télé- phone 46596)	Consul.....	*M. Richard Pattee.
Saint-Jean (N.-B.) (4, North Wharf. Téléphone 3-2581)	Consul.....	*M. H. A. Allison.
Saint-Jean (Terre-Neuve).. (King's Bridge Court. Appartement 2e. Télé- phone 344)	Consul.....	M. J. Henriques de Morais.
Toronto 1 (Ont.) (2, rue Toronto. Téléphone EMpire 47231)	Consul.....	*Dr. Armando Nunes de Freitas.
Vancouver (C.-B.)	Consul.....	.....
Winnipeg (Man.) (4, Banque Canadienne Nationale. Téléphone 92-7348)	Consul.....	*M. Louis Deniset.

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Lieu	Désignation	Nom
Ottawa 2 (Ont.) (Earncliffe. Téléphone CE 2-4275)	Haut Commissaire.....	Son Excellence Sir Saville Garner, K.C.M.G. (agréé).
	Haut Commissaire suppléant... Délégué commercial en chef et Conseiller économique.....	M. N. Pritchard, C.M.G.
	Conseiller de l'Air.....	M. G. Bowen, C.M.G. M. le commodore de l'Air D. N. Roberts, C.B.E., A.F.C.
	Conseiller naval.....	M. le capitaine de vaisseau W. G. Parry, R.N.
	Conseiller militaire.....	M. le brigadier F. C. G. Page, D.S.O., O.B.E.
	Conseiller.....	M. G. E. Crombie, C.M.G.
	Conseiller (Finance) et Représentant de la Trésorerie.....	M. H. Curran, C.M.G.
	Conseiller (Commerce).....	M. C. G. Cruickshank.
	Conseiller (Défense Supplies)...	M. F. S. Barton, C.B.E.
	Conseiller (Information).....	M. D. F. Kerr.
	Conseiller (pensions militaires)	M. G. J. Harvey, O.B.E.
	Conseiller d'Agriculture.....	M. G. H. C. Amos.
	Conseiller naval adjoint.....	M. le commander H. W. Findlay, O.B.E., D.S.C., R.N.
	Conseiller naval adjoint.....	M. le commander E. G. Savage, D.S.O., D.S.C., R.N.

\* Les employés consulaires qui ne sont pas fonctionnaires de carrière ni citoyens du pays qu'ils représentent, ou qui s'occupent d'affaires ou exercent une profession en dehors de leurs fonctions consulaires, sont indiqués par un astérisque.